

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2023_03_16_05**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 9 mars 2023

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Estelle DESNOES, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Yamina RIOU, Charles PARNET, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI, Chantal MAHOT, Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Thérèse BAZOT, Serge FRETAULT.

Absents : Patricia MICHEL.

Pouvoir : Florence MARTIN à Marie-Ange FOUCHEREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Demande de subvention 2023 à la CCVHA

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 19 janvier 2023 et la délibération du Conseil d'Administration n°2023_01_19_01 portant tenue de ce débat ;

CONSIDÉRANT que le CIAS a dans ses statuts l'intégralité de la compétence action sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), il a été convenu que cette dernière apporterait son soutien financier au CIAS pour qu'il mène à bien les actions ;

CONSIDÉRANT que le CIAS sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la CCVHA à hauteur de 226 000 € pour l'exercice 2023 ;

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

Le Conseil d'Administration, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- **Approuve la demande de subvention d'un montant de 226 000 euros à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou pour l'année 2023;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération**

**Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du :**

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 16 mars 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président